

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Document 1

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**32^{ème} REUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**
(Kigali, Rwanda, 22 août 2008)

PROJET DE RAPPORT DU SYMPOSIUM DE 2007

SUR

**"MICROFINANCE, EPARGNE ET COOPERATIVES DE
CREDIT DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE"**
(Tripoli, Libye, 14 août 2007)

1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son symposium traditionnel le 14 août 2007 à Tripoli en Libye, sur le thème "*Microfinance, épargne et coopératives de crédit dans la réduction de la pauvreté*", en prélude à la 31^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs prévue le 15 août 2007.
2. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution de M. Farhat O. Bengdara, Gouverneur de la Central Bank of Libya et Vice-Président de l'ABCA, suivie de celle de M. Tom K. Alweendo, Gouverneur de la Bank of Namibia et Président de l'ABCA.
3. Dans son discours, le Gouverneur Bengdara a tout d'abord souhaité à tous les participants la bienvenue et une rencontre fructueuse. Il a ensuite indiqué que de nombreux pays ont donné la preuve que la microfinance pouvait jouer un rôle important dans la création de richesses, la diversification des sources de revenus et contribuer à la création de nouveaux types d'entrepreneurs. Beaucoup de pays ont donc adopté ce mode de financement. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dans certains Etats africains en liaison avec l'environnement économique et financier qui y prévaut. En conclusion, le Gouverneur Bengdara a souligné le potentiel de la microfinance à promouvoir les PME et à impulser la création d'emplois, l'accroissement des revenus, ainsi que la réduction de la pauvreté.
4. Le Gouverneur Bengdara a enfin émis l'espoir que le symposium puisse aboutir à des recommandations et conclusions pratiques dont la mise en œuvre contribuera au développement de la microfinance, au financement du développement et à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure redistribution des ressources et des revenus. A cet égard, il a invité les participants à formuler des propositions susceptibles de remédier aux problèmes qui entravent la mise en place des institutions de microcrédit.
5. A la suite de cette allocution, M. Tom K. Alweendo a également souhaité la bienvenue aux participants. Il a relevé l'importance du thème du séminaire et insisté sur le rôle que joue la microfinance. Il a ajouté que ce mode de financement, en facilitant l'accès au crédit, contribue à la réduction de la pauvreté et à la redistribution des ressources à travers plusieurs canaux, en particulier la croissance économique.
6. Il a ensuite indiqué qu'un système financier développé alloue efficacement les ressources aux acteurs économiques dont la majorité a accès au crédit. Il a toutefois fait remarquer que, l'accès au financement demeure limité en Afrique en raison du caractère embryonnaire du système financier et de facteurs culturels, ce qui constitue un obstacle majeur au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Il a en effet, indiqué que les banques traditionnelles sont réticentes à orienter leurs ressources vers les segments les plus pauvres de la population, en raison notamment des entraves culturelles (égalité entre l'homme et la femme, âge avec un moindre accès au crédit des vieux et des jeunes peu expérimentés, identité juridique en l'occurrence l'absence de carte d'identité ou de titre de propriété, faible niveau d'éducation et analphabétisme). Cette situation confère un rôle important aux institutions de microfinance qui ne recourent le plus souvent qu'aux garanties sociales.
7. Relevant le prodigieux essor de ces établissements, Monsieur Alweendo a invité à réfléchir sur les conditions de promotion et de renforcement des institutions de microfinance. Dans ce cadre, il a suggéré le partenariat entre ces institutions et les banques traditionnelles.

8. Il a en outre indiqué que les performances enregistrées par les institutions de microfinance au plan mondial et du continent africain en particulier ont été remarquables, notamment en matière de réduction de la pauvreté. A cet égard, il a cité l'exemple de la Grameen Bank au Bangladesh et relevé qu'un secteur financier qui fonctionne bien est d'une importance capitale au développement économique et au bien-être des populations.
9. Pour clore son allocution, le Président en exercice de l'ABCA a souhaité que le symposium serve de plate-forme pour une meilleure compréhension de l'importance des institutions de microfinance, d'épargne et coopératives de crédit comme instrument pour permettre aux pauvres et aux exclus d'accéder aux services financiers.
10. Les travaux du symposium ont été organisés en quatre sessions axées sur les thèmes suivants :
 - *Cadre institutionnel et opérations des institutions de microfinance et des coopératives de crédit ;*
 - *Impact économique et social des institutions de microfinance et des coopératives de crédit ;*
 - *Perspectives de développement des institutions de microfinance et des coopératives de crédit ;*
 - *Expériences des Etats en matière de développement des institutions de microfinance et des coopératives de crédit.*

Première session : Cadre institutionnel et opérations des institutions de microfinance et des coopératives de crédit

11. Cette session a été présidée par Monsieur Tom Alweendo, Gouverneur de la Bank of Namibia et Président en exercice de l'ABCA. Les communications ont été présentées par le Professeur Chicot Ebooue, Directeur du Département d'Economie de l'Université de Nancy II et Responsable du Diplôme de Maîtrise sur les Petites Entreprises, de la Microfinance et du Développement, et par Madame Jennifer Iserm, Spécialiste principale en microfinance au Groupe Consultatif pour l'Assistance aux Pauvres (CGAP).
12. Dans sa communication, le Professeur EBOUE a d'abord comparé les institutions de microfinance (IMF) aux coopératives de crédit (Coopec). Le choix de ces deux formes d'institutions semble lié notamment au coût des transactions. A cet égard, il a indiqué que la réglementation peut aider à renforcer ces institutions, notamment les Coopec. Il a toutefois signalé les difficultés d'asseoir une supervision efficace de ces dernières en raison de leur décentralisation et de leur petite taille. Il a, à cet égard, suggéré la nécessité de prendre en compte dans les critères de l'octroi des agréments, une supervision efficace susceptible de garantir la solvabilité des opérateurs.
13. Le présentateur a ensuite souligné que l'analyse des effets des institutions de microfinance révèle que celles-ci sont particulièrement efficaces en matière de mobilisation de l'épargne volontaire. Toutefois, leur rendement ainsi que les autres indicateurs concernant la microfinance restent en dessous de la moyenne internationale. A cet égard, il a proposé d'améliorer la réforme structurelle de ces institutions pour les rendre plus efficaces.

14. Le Professeur EBOUE a poursuivi son intervention en donnant une définition de la microfinance. Celle-ci a pour objectif d'offrir des services financiers aux populations pauvres et/ou vulnérables, exclues du secteur financier officiel, en vue d'améliorer leurs capacités d'autofinancement. Il a ensuite fait un bref rappel historique de l'évolution de la microfinance en Afrique en faisant référence à quelques exemples selon les sous-régions. Ainsi des années 50 aux années 70, les crédits au secteur rural ont été favorisés par les donateurs étrangers (gouvernements occidentaux et institutions multilatérales) aux petits agriculteurs en vue d'accroître la productivité et les productions rurales. Dans les années 90, les financements ont été orientés vers les institutions financières formelles pour leur permettre de collecter l'épargne des populations pauvres et assurer une intermédiation en crédits et autres supports de services financiers. Avec les années 2000, commence l'âge d'or des IMF, caractérisé par une expansion rapide de ces institutions. Toutefois, la pauvreté n'a pas diminué, elle a même connu un accroissement en Afrique sub-saharienne.
15. En outre, le Professeur EBOUE a insisté sur les facteurs susceptibles de promouvoir les activités des institutions de microfinance. Ceux-ci ont trait aux coûts de leurs transactions, à la réglementation, à l'efficacité de la supervision et à la transparence du marché.
16. En conclusion, le Professeur EBOUE a relevé trois principales leçons. Celles-ci sont relatives à la nécessité (i) d'adapter la réglementation à la structure des IMF dans chaque pays, (ii) de résoudre progressivement la question de l'organisation du marché et (iii) de prendre en compte la microfinance dans les politiques nationales. Il a, en outre, indiqué qu'aucune solution parfaite n'existe en matière de réglementation, l'objectif en la matière devant être de s'assurer que le développement des IMF permet de réduire la pauvreté. A cet effet, il a suggéré l'institution de la garantie et de la persuasion morale.
17. L'exposé de Madame ISERM a été axé sur les principes clés de réglementation et de supervision. A cet égard, elle a estimé qu'une réglementation non prudentielle est appropriée pour les institutions de petite taille ne collectant pas de dépôts. En revanche, une réglementation prudentielle, garantissant la solvabilité financière des institutions, s'impose dès lors que celles-ci collectent des dépôts. Elle a, par ailleurs, indiqué que la mise en place de centrales de risques est indispensable, de même que la fixation des taux d'intérêt à des niveaux permettant la couverture des risques encourus par les institutions opérant dans le secteur.
18. Les discussions sur cette session ont permis aux Gouverneurs de s'accorder sur l'importance de l'apport de la microfinance dans le développement du secteur financier. A cet égard, les Gouverneurs ont estimé que le choix relatif à la typologie de réglementation et de supervision doit être fonction de la structure du marché. Ils ont, par ailleurs, encouragé le renforcement des infrastructures financières, de manière à impulser une meilleure dynamique de mobilisation de l'épargne et le regroupement en fédérations des structures de petite taille, en vue de limiter les coûts opératoires et de baisser les taux d'intérêt.
19. Les principales conclusions issues des exposés et des débats sont les suivantes :
- En matière de réglementation, les intervenants proposent une réglementation adaptée à la nature des institutions et aux risques qui leurs sont inhérents. Le dispositif de réglementation et de supervision comporte trois intervenants, à savoir la Banque Centrale, la Commission bancaire et le Ministère de l'Economie et des

Finances. Le champ de la supervision devrait s'étendre aux grandes institutions. Les petites institutions peuvent être également supervisées. Toutefois, cette action ne peut être efficace que si la Banque Centrale ou la Commission Bancaire sont habilitées à prendre des sanctions à l'encontre des IMF. Les participants ont, à cet égard, évoqué la question du seuil de passage d'une IMF au statut de banque.

- S'agissant du niveau idéal des taux d'intérêt, le CGIAP est en faveur de conditions de taux souples car celles-ci permettent aux populations cibles de bénéficier davantage de la microfinance. Le niveau élevé des taux débiteurs des IMF est à lier au coût opératoire de ces institutions. La consolidation de ces institutions contribuerait à faire baisser les coûts de leurs services.
 - En matière de garantie à fournir par les populations pauvres, la solution à privilégier demeure la persuasion morale. A cette occasion, les intervenants ont évoqué la nécessité de mettre en place des services d'assurance.
 - Les ressources des IMF ne doivent pas être limitées à l'épargne. Elles peuvent couvrir les emprunts pour les IMF qui sont capables d'en faire un usage productif.
 - Il n'y a pas de différence entre les performances des IMF privées et celles des IMF à participation publique.
 - Concernant l'intervention des Banques commerciales dans les activités de microfinance, il a été admis d'encourager le renforcement de cette tendance.
 - Par rapport aux interrogations relatives à l'impact des IMF, les présentateurs ont indiqué qu'il est difficile d'isoler, parmi les facteurs susceptibles de réduire la pauvreté, l'impact des IMF. Il est toutefois indéniable que ces institutions ont permis l'accès des populations vulnérables, en particulier les femmes, au crédit, et la création des emplois. L'essentiel est de s'assurer que le développement de ces institutions peut permettre de réduire la pauvreté.
20. En conclusion, les présentateurs ont souligné que les IMF peuvent contribuer à la mise en place d'un système financier performant. Il n'existe toutefois pas de modèle parfait de réglementation. Celle-ci doit, en effet, tenir compte des spécificités de chaque économie. Par ailleurs, la couverture du territoire ne constitue pas une condition suffisante pour une incidence déterminante des IMF sur la pauvreté. La facilitation de l'accès aux crédits devrait, en effet, s'accompagner d'actions destinées à faire baisser leur coût. A cet effet, les Banques centrales devraient continuer d'envoyer des signaux appropriés.

Deuxième session : Impact économique et social des institutions de microfinance et des coopératives de crédit

21. Cette session, placée sous la présidence de Dr. Rundheersing Bheenick, Gouverneur de la Bank of Mauritius, a enregistré les interventions de Monsieur Carlos CUEVAS, Conseiller au Département du Secteur Financier de la Banque Mondiale, et de Madame Jennifer Iserm, Spécialiste Principale en Microfinance au CGAP.

22. Monsieur Carlos Cuevas a débuté son intervention en situant le contexte général de la finance en Afrique, marqué notamment par les coûts élevés qui constituent une contrainte pour la croissance des entreprises ainsi que par, l'accès limité des ménages au crédit, et la modestie des systèmes bancaires. Il a ensuite relevé les performances économiques et sociales de la microfinance. A cet égard, il a retracé notamment une forte concentration et une prédominance de quelques structures, un bon taux de pénétration des ménages pauvres et un accès élevé des femmes aux services offerts. Il a, en outre, indiqué que les transactions sont souvent subordonnées à la constitution préalable de dépôts et souligné une faible liquidité ainsi que des octrois limités de prêts.
23. L'exposé de Madame Iserm a été consacré à l'accès aux services financiers en Afrique. La présentatrice a d'abord rappelé les performances économiques de l'Afrique en 2007, en particulier la croissance estimée à 5,8%, en faisant toutefois noter que 21% des pays africains sont classés parmi les pays à revenus intermédiaires. Elle a ensuite indiqué qu'un seul ménage africain sur 5 a accès aux services financiers du fait des faibles niveaux de crédit privé et de l'étroitesse du secteur bancaire national. Elle a aussi évoqué les principales caractéristiques de la microfinance, notamment l'absence ou le caractère minime des garanties, l'exigence d'une épargne préalable, la simplification de la documentation et des procédures et l'exigence du remboursement du crédit par l'emprunteur pour conserver l'accès au crédit.
24. Par ailleurs, Mme ISERM a souligné que les IMF affichent le taux de rendement le plus faible (0,8%). Elle a répertorié leurs sources de financement, notamment les subventions et prêts concessionnels de bailleurs de fonds et de gouvernements ainsi que les financements des banques locales avec ou sans garantie.
25. Mme ISERM a ensuite expliqué l'absence de l'Etat dans le suivi des transactions de microfinance. Cette absence serait liée au respect par les emprunteurs à faibles revenus de leurs engagements, à la rentabilité de la microfinance et à l'intérêt de quelques grandes banques commerciales pour le secteur. En outre, la gestion du risque au sein des IMF, bien que différente de celles des banques, est compatible avec la réglementation bancaire en vigueur et le nombre de clients s'élargit malgré la faiblesse des actifs. Toutefois, Mme ISERM a fait état d'une reconnaissance croissante de la microfinance par l'Etat.
26. Au cours des discussions qui ont suivi ces communications, les participants ont reconnu que l'évaluation de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté constitue un exercice difficile. Ils ont néanmoins estimé que l'accès à l'habitat ou l'acquisition de biens de consommation et d'équipement au moyen de micro-crédits peuvent servir d'indicateurs. Ils ont, par ailleurs, mis l'accent sur la stabilité macroéconomique et la promotion d'un environnement légal et réglementaire propice au développement du secteur.

Troisième session : Perspectives de développement des institutions de microfinance et des coopératives de crédit

27. Lors de cette session présidée par Monsieur Mohamed LAKSACI, Gouverneur de la Banque d'Algérie, Monsieur Carlos CUEVAS a fait une communication sur les différentes étapes nécessaires à la promotion d'un système financier. Les axes qu'il a évoqués, à cet égard, mettent l'accent sur la réforme des réglementations, le renforcement des capacités institutionnelles, les innovations techniques et l'adoption de solutions pragmatiques pour faire face aux difficultés du secteur, en particulier celles liées à la gouvernance et à la transparence.

28. S'agissant singulièrement du cadre institutionnel, Monsieur CUEVAS a suggéré que les schémas organisationnels confèrent un rôle aux donateurs et aux partenaires au développement. Il a également insisté sur l'implication des Gouvernements. A cet égard, il a indiqué qu'il est possible de créer et de développer en Afrique des institutions de microfinance susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, les Gouvernements devront éviter trop de réglementations et mettre en place des infrastructures financières ainsi qu'un cadre de suivi et de supervision de ces institutions pour améliorer leur fonctionnement.
29. Les discussions ont mis en exergue la nécessité d'assurer la stabilité macroéconomique et d'adopter des cadres réglementaires adaptés aux réalités locales, en vue d'améliorer les perspectives de développement de la microfinance sur le continent.

Quatrième session : Expériences des Etats en matière de développement des institutions de microfinance et des coopératives de crédit

30. Cette session été présidée par Monsieur David OPIOKELLO, Vice-Gouverneur de la Bank of Uganda. Les communications ont concerné l'expérience des différentes sous-régions du continent.

Afrique du Nord

Cas de la Central Bank of Libya

31. Le secteur est dominé par des banques spécialisées par secteur d'activité et des associations subventionnées par les autorités publiques. En vue du développement des activités du secteur de la microfinance, l'accent est mis sur le développement de la culture d'entrepreneuriat et la formation des acteurs.

Afrique de l'Ouest

Cas de la BCEAO

32. Monsieur Konzo Traoré, Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés, a présenté l'expérience de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de microfinance. Sa communication a été axée sur le cadre juridique régissant les activités de microfinance, les résultats obtenus, ainsi que les enseignements et perspectives de développement du secteur au niveau de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).
33. Au titre du cadre juridique, les principaux textes réglementaires ont été élaborés sous l'égide de la BCEAO dont l'intervention a constitué un catalyseur. Ces textes concernent une loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit adopté en décembre 1993, une convention cadre adopté en juillet 1996 régissant les structures et les organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit, et des instructions de la Banque Centrale précisant le dispositif prudentiel applicables aux institutions de microfinance et uniformisant les supports de transmission de l'information financière.
34. Monsieur Traoré a ensuite indiqué que ce cadre juridique a fait l'objet d'une vulgarisation et de renforcement des capacités des intervenants concernés avec l'appui des partenaires au développement.

35. Au titre des principaux résultats enregistrés, le présentateur a notamment souligné un accroissement du volume des opérations reflété par celui des dépôts qui s'est chiffré à plus de 300 milliards en 2006 contre 10 milliards en 1993. Il a également mis en exergue des progrès significatifs en matière d'offres et d'accès aux services financiers. Sur la base de ces performances, M. Traoré a indiqué que les IMF sont désormais une composante à part entière du secteur financier de l'UEMOA.
36. Au titre des principaux enseignements, Monsieur TRAORE a souligné que l'accès aux services financiers constitue un atout essentiel dans le dispositif de lutte contre la pauvreté. Toutes les institutions peuvent exercer des activités financières de collecte de l'épargne et d'octroi de crédit sous réserve que leur constitution se conforme aux dispositions réglementaires idoines. Enfin, il apparaît que dans l'Union, la promotion de la microfinance à travers la mise en place d'un cadre juridique spécifique, s'est avérée une orientation pertinente et favorable à la diversification du paysage financier et à l'élargissement de l'accès des populations au crédit sans affecter la stabilité financière.
37. S'agissant des perspectives, Monsieur TRAORE a indiqué que les résultats obtenus laissent augurer de la possibilité d'une participation plus forte du secteur financier au financement de l'économie.

Afrique Centrale

Cas de la BEAC, de la Banco Central de São Tomé e Príncipe et du Congo RDC

38. Les Etats membres de la CEMAC ont adopté un cadre réglementaire de la microfinance en 2002, à la suite de problèmes de gouvernance aigus apparus dans le secteur, mais sa mise en œuvre n'a été effective qu'à compter de 2007. A fin décembre 2006, plus de 700 établissements étaient en activité avec des dépôts collectés estimés à environ 236 milliards de FCFA. Pour l'avenir, il s'avère nécessaire de poursuivre des efforts d'organisation du secteur, singulièrement la mise en place de centrales des risques, l'amélioration de la surveillance et la défiscalisation des activités du secteur, en vue de faire baisser les taux d'intérêt.
39. S'agissant de São Tomé e Príncipe, le secteur de la microfinance est caractérisé par la faillite de la plupart des caisses, en liaison avec l'absence de cadre réglementaire spécifique et de problèmes de gouvernance.
40. En RDC, la mise en place d'un cadre réglementaire approprié a permis un développement progressif des activités du secteur. A fin 2006, 54 institutions étaient recensées avec des dépôts de l'ordre de 250 millions de francs CFA.

Afrique Australe

Cas de la Banque Centrale de Madagascar

41. A Madagascar, deux formes d'organisation dominent actuellement le secteur. Il s'agit d'une part, de la forme mutualiste adoptée par des institutions dont le fonctionnement est dicté par des principes de coopération, de solidarité et d'entraide mutuelle de leurs membres et d'autre part, la forme non mutualiste dans le cadre duquel les institutions visent soit un objectif social, soit le profit.
42. Au plan des activités, une vingtaine d'établissements mutualistes et non mutualistes ont été recensés à fin 2006. Les crédits distribués se sont chiffrés à 31 millions de dollars US et 4,7 millions, respectivement pour les institutions mutualistes et non mutualistes.

En matière de dépôts, les IMF mutualistes ont enregistré en fin d'année, un encours de dépôts d'un montant de 19,7 millions de dollars dont 14,5 millions de dépôts à vue. En vue de développer les activités de microfinance, des mesures ont été adoptées. Elles concernent l'adoption d'une loi bancaire qui régit tous les établissements de crédit dont les IMF, et de textes spécifiques réglementant la microfinance. Les autres mesures sont incluses dans la Stratégie Nationale de la Microfinance. Cette stratégie entre autres, confie à une entité relevant du Ministère des Finances la coordination de toutes les actions relatives au secteur.

43. Au total, en dépit du développement du secteur de la microfinance, certaines institutions restent fragiles en raison de divers problèmes, dont la faiblesse de la gouvernance et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Afrique de l'Est

Cas de la Central Bank of Kenya

44. L'expérience du Kenya présentée par le Département de la Supervision Bancaire de la Central Bank of Kenya, fait ressortir un secteur financier relativement développé qui contribue à hauteur de 3% du Produit Intérieur Brut. En général, le secteur financier kenyan est composé de trois catégories d'institutions (celle du secteur formel, du secteur semi-formel et les structures informelles) qui se différencient par le degré de réglementation à l'origine de leur constitution.
45. Le secteur mutualiste de la microfinance en constitue la part la plus importante avec plus de 3000 institutions et 2,4 millions de membres. Il a significativement contribué à améliorer l'accès des plus pauvres aux services financiers. De même, le secteur des institutions de microfinance, regroupant les banques commerciales et la banque postale, est l'un des plus dynamiques en Afrique, avec plus d'une centaine d'institutions. La loi régissant les activités du secteur est entrée en vigueur en décembre 2006.
46. Malgré des progrès indéniables, la microfinance touche à ce jour une modeste proportion de la population pauvre au Kenya ; ce qui suppose la recherche d'autres produits pour améliorer l'accès du maximum de personnes au crédit. Ainsi, pour atteindre son potentiel dans la réduction de la pauvreté, la microfinance au Kenya doit être pleinement intégrée dans le système financier local.

*

*

*

47. Dans l'ensemble, les interventions et les discussions sur les principaux thèmes du symposium ont fait ressortir que malgré les progrès importants enregistrés dans la plupart des sous-régions du continent, de nombreuses contraintes ne permettent pas au secteur d'avoir un impact significatif sur la pauvreté. Elles ont trait notamment à la relative faiblesse des activités, à la persistance d'un accès limité au crédit de la majorité de la population, aux taux d'intérêt élevés, aux problèmes de gouvernance, ainsi qu'à la faiblesse d'infrastructures et à des réglementations peu appropriées. Il s'est dégagé un consensus sur le fait que les institutions de microfinance peuvent contribuer à réduire la pauvreté si ces contraintes sont levées.

48. Dans son discours de clôture, le Gouverneur Alweendo a remercié les Gouverneurs des Banques Centrales pour leur présence au symposium ainsi que les personnes-ressources pour leurs communications de qualité. Revenant sur les principales leçons

du séminaire, il a indiqué, que les IMF peuvent être rentables sous réserve d'une bonne gouvernance. Il a, par ailleurs, préconisé que des actions soient entreprises en vue de réduire les taux d'intérêt dont le niveau actuel entravent l'accès de la majorité des populations pauvres au crédit et conséquemment le développement des activités du secteur. A cet égard, M. Alweendo a préconisé que l'accent soit mis sur la promotion de services financiers.
